



**Société de conservation du lac Lovering,
C.P. 447, Magog, Québec, J1X 3X7
Site Internet : www.laclovering.org
Téléphone : 819-868-2669**

Procès-verbal

Compte-rendu de la réunion du CA de la Société de conservation du lac Lovering tenue le dimanche 10 juillet 2011, à 8h30 au Centre communautaire de Fitch Bay, 394 chemin Remick.

Ouverture de la réunion

La réunion débute à 8 h35

Administrateurs présents : Jean-Noël Leduc, Jean-Guy Bédard, Lucie Borne, Suzanne Deschamps, André Bélanger, André Bégin, Jacqueline Caboret, Normand Bernier.

Administrateur ayant motivé son absence : André Gauthier

Aide-administrateur présent : Constance Ramacière

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour en ajoutant à l'item varia les points suivants : correspondance, traversée, programme Réno-village

Adopté à l'unanimité Prop. # 35-11

2. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2011

Il est proposé par André Bélanger et appuyé par Suzanne Deschamps d'adopter le procès verbal de la réunion du 19 juin 2011.

Adopté à l'unanimité Prop. # 36-11

3. Assemblée générale annuelle

Constance Ramacière nous présente un nouveau format d'ordre du jour de l'AGA essentiellement divisé en 2 sections soit la présentation du rapport des activités 2010/2011 et les échanges sur les priorités 2011/2012, tout en conservant les items réguliers tels les adoptions de l'ordre du jour et du PV de l'AGA 2010 ainsi que l'adoption du bilan financier. Madame Ramacière accepte de présider l'assemblée générale.

Les tâches de présentation et d'organisation sont réparties entre les différents membres du CA.

4. Rapports des projets

Qualité de l'eau

Rien à signaler

Les tributaires

COGESAF a reçu d'Aqua-Berge les résultats de l'étude hydrologique du ruisseau Roy et nous les communiquera au début août.

Les travaux de restauration des rives près de l'embouchure du ruisseau sans nom se feront le samedi 16 juillet. Nous compterons sur l'aide des personnes qui avaient donné leurs noms pour faire de la plantation.

Les fossés

Rien à signaler

Visibilité

Une copie de la lettre envoyée à la mairesse de Magog pour souligner la collaboration des différentes parties dans le dossier Tryon a été publiée par Le Reflet de Magog.

Lors de visites de recrutement, certains membres ont manifesté à Normand Bernier leur désapprobation dans la façon dont la Société jouait parfois un rôle de dénonciation face à des situations environnementales problématiques.

En lien avec la mission de la Société de protéger le lac Lovering, il est proposé par Jean-Noël Leduc et appuyé par Lucie Borne d'informer les autorités de toute situation mettant en péril la qualité du lac, que ce soit au niveau des fosses septiques, de la renaturation des rives, des fossés, des tributaires ou autres.

Adopté à l'unanimité

Prop. # 36-11

A noter que Normand Bernier a dû quitter la réunion avant le vote de la résolution

Fichier des membres

Suzanne Deschamps nous informe de sa démission à titre de membre du CA.

Toutefois elle demeure aide-administrateur le temps de compléter les inscriptions au fichier des membres en lien avec le recrutement 2011.

Protection des rives

Voici succinctement les conclusions qui ressortent des différentes démarches entreprises par la Société dans le cadre du dossier de dérogation à la ferme Tryon :

- Le domaine Tryon est protégé et restera zoné vert
- Le marais est intégré au lac
- La bande riveraine est de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux du marais
- Des balises seront installées pour indiquer les limites du milieu humide
- Aucun bâtiment ne pourra être érigé à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux
- Les acquéreurs actuels de même que les acquéreurs futurs seront avisés dans l'acte de vente notarié de la présence du milieu humide
- Il ne pourra y avoir de chemin d'accès sur le ponceau qui traverse présentement le marais et aucune rue ne pourra être construite pour enjamber le marais
- Selon les règlements en vigueur, la longueur maximale des quais sera de 30 mètres à partir de la ligne des hautes eaux
- Un permis sera requis pour l'installation d'un ponceau sur le ruisseau Sans Nom situé en bordure de la rue des Tourterelles.

Navigation responsable

Les bouées achetées par la SCLL de même que la bouée achetée par la municipalité du canton de Stanstead ne seront livrées qu'à la fin juillet. Leur installation est prévue au début d'août.

Site d'enfouissement

Rien à signaler

Installations septiques

Rien à signaler

Poisson et pêche

Nous avons reçu plusieurs réponses au sondage sur les poissons. La compilation des résultats n'est pas complétée mais André Bélanger nous informe que 75 à 80% des répondants seraient en faveur d'un ensemencement dans le lac.

Règlement de zonage autour du lac

Voir protection des rives ci-haut

5. Rapport des activités**Recrutement :**

On manque toujours de recruteurs de recruteurs ; les résultats du porte à porte semblent prometteurs.

Trésorerie :

Rien à signaler

Site WEB :

Jacqueline Caboret procèdera à l'allègement des informations de la page couverture et à la mise à jour des informations.

Babillards :

On procède à l'affichage de l'invitation à l'AGA et au Défi-natation

6. Varia**Correspondance**

Il est proposé par Jean-Noël Leduc et appuyé par Jacqueline Caboret que la SCLL donne son appui à COGESAF dans sa demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et de mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en oeuvre des Plans directeurs de l'eau.

Adopté à l'unanimité

Prop. # 37-11

Réno-village

Suzanne dépose le document exposant le programme Réno-Village pour affichage sur le site WEB

Traversée 2011

Lucie Borne présente l'état de l'évolution du dossier de la Traversée et obtient la collaboration des membres du CA qui seront présents le 31 juillet.

7. Date de la prochaine réunion du CA.

- sera déterminée après l'élection du nouveau CA lors de l'AGA

8. Levée de l'assemblée

Jean-Guy Bédard, appuyé par Lucie Borne, propose la levée de l'assemblée à 11h40

Lucie Borne
Secrétaire d'assemblée

Moi, je protège mon lac.